



**BEN ARI INSTITUTE  
OF NEUROARCHEOLOGY**

Institut Ben-Ari de Neuroarchéologie IBEN  
Bâtiment Beret Delaage – Case 922  
Zone Luminy Biotech Entreprises  
163 Avenue de Luminy  
13 288 Marseille Cedex 09

Marseille, le 30/07/2020

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint :

- Les comptes et les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le PV du CA qui s'est tenu le 24/06 dernier, et la feuille de présence correspondante,
- La composition du CA,
- Le rapport d'activité d'IBEN.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

**Yehezkel BEN-ARI**

**Président**



## ***Institut Ben-Ari de Neuro-Archéologie***

163 Avenue de Luminy

**13009 - MARSEILLE**

*Faint, illegible text, possibly a stamp or watermark.*

**Bonifacio & Associés**

SAS au capital de 8 000 €

**11 avenue Frédéric Mistral**

**13008 Marseille**

Tél : 04 91 16 73 30 Fax : 04 91 22 09 06

Siret : 450 146 147 00019 Code APE : 69207



**RAPPORT sur les COMPTES ANNUELS**

***Institut Ben-Ari de Neuro-Archéologie***

163 Avenue de Luminy

13009 - MARSEILLE

**Bonifacio & Associés**

SAS au capital de 8 000 €

11 avenue Frédéric Mistral

13008 Marseille

Tél : 04 91 16 73 30 Fax : 04 91 22 09 06

Siret : 450 146 147 00019 Code APE : 6920Z

***EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2019 AU 31/12/2019***



Mesdames, Messieurs,

**Bonifacio & Associés**

SAS au capital de 8 000 €

11 avenue Frédéric Mistral

13008 Marseille

Tél : 04 91 16 73 30 Fax : 04 91 22 09 06

Siret : 450 146 147 00019 Code APE : 6920Z

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24/06/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II - FONDEMENT DE L'OPINION :**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **III- OBSERVATIONS :**

Sans remettre en cause l'opinion figurant dans la partie « I-Opinion sur les comptes » du présent rapport, nous souhaitons attirer l'attention du lecteur sur la note figurant dans l'annexe des comptes dans la partie « Règles et méthodes comptables », « informations générales complémentaires » :

*« Aussi le total des dépenses réalisées pour le compte de la SCI en cours de constitution s'élève sur l'exercice à 142 057€ (constitués de voyages, déplacements et honoraires de faisabilité)*

*Ce montant sera refacturé et remboursé dès la création de la structure. »*

Ainsi que sur la note figurant dans la partie « Faits caractéristiques de l'exercice » :

*« A noter qu'un litige prudhommal est en cours et qu'aucune provision n'a été passée dans*

*les comptes. »*

#### **IV - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS :**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Règles et principes comptables :**

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### **Estimations comptables :**

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association concernant l'évaluation des différents postes comptables sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

#### **Conclusion :**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **V - VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

**Bonifacio & Associés**  
SAS au capital de 8 000 €  
11 avenue Frédéric Mistral  
13008 Marseille  
Tél : 04 91 16 73 30 Fax : 04 91 22 09 06  
Siret : 450 146 147 00019 Code APE : 6920Z

11, Frédéric Mistral 13008 Marseille • Tél : 04 42 53 42 72 • Mail : [m.mella@cbsa13.com](mailto:m.mella@cbsa13.com)

**Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.**

Au vue du contexte de crise sanitaire COVID 19, les organes compétent pour arrêter et approuver les comptes se sont tenus par conférence téléphonique.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre association auprès des associations contrôlant votre association ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## VI - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## VII - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 23/06/2020

**Bonifacio & Associés**  
SAS au capital de 8 000 €  
11 avenue Frédéric Mistral  
Laurent VERMOREL  
Commissaire aux Comptes  
Tél. : 04 91 22 09 06  
Siret : 450 146 147 00019 - Code APE : 6920Z



## ***Institut Ben-Ari de Neuro-Archéologie***

163 Avenue de Luminy

**13009 - MARSEILLE**

**Bonifacio & Associés**

SAS au capital de 8 000 €

11 avenue Frédéric Mistral

13008 Marseille

Tél : 04 91 16 73 30 Fax : 04 91 22 09 06

Siret : 450 146 147 00019 Code APE : 6920Z

450 146 147 00019

04 91 16 73 30





**EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2019 AU 31/12/2019**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

**Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fond de dotation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

**1) Conventions passées ou autorisées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention passée ou autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce, à l'exception des conventions suivantes :

- Société Neurochlore :  
Personne concernée : Monsieur Yehezkel Ben-Ari, Président de Neurochlore et du fonds IBEN
- Le fonds de dotation IBEN a perçu un don de 250 000€ de la société Neurochlore.

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

2) Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

*a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*

Conformément aux dispositions statutaires de votre fond de dotation, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- NEANT

*b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé*

Par ailleurs, nous avons été informé(s) de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé :

- NEANT

Fait à Marseille le 23/06/2020

  
**Bonifacio & Associés**  
SAS au capital de 8 000 €  
11 avenue Frédéric Mistral  
13008 Marseille  
Laurent VERVLOET  
Commissaire aux Comptes  
Tél. : 04 91 16 73 30 - Fax : 04 91 22 08 06  
Siret : 450 146 147 00019 - Code APE : 6920Z

# BILAN

## EXERCICE

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Bonifacio & Associés  
SAS au capital de 8 000 €  
11 avenue Frédéric Mistral  
13008 Marseille  
Tél : 04 91 16 73 30 - Fax : 04 91 55 08 08  
Siret : 450 146 147 00019 Code APE : 6920Z

**FOND DE DOTATION IBEN**

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 14	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	2 400	803	1 597	2 397	800	33,38
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total I</b>	2 400	803	1 597	2 397	800	33,38	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
<b>Créances (3)</b>							
Créances usagers et comptes rattachés							
Autres créances	144 593		144 593	45 407	99 186	218,44	
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	317 528		317 528	220 521	97 007	43,99	
Charges constatées d'avance (3)				128	128	100,00	
<b>Total III</b>	462 121		462 121	266 056	196 065	73,69	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	464 521	803	463 718	268 453	195 265	72,74	

**Bonifacio & Associés**  
SAS au capital de 8 000 €  
11 avenue Frédéric Mistral  
13008 Marseille  
Tél : 04 91 16 73 30 Fax : 04 91 22 09 06  
Siret : 450 146 147 00019 Code APE : 6920Z

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2019 12	31/12/2018 14	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	15 000	15 000		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Défisits)</b>				
	<b>Autres fonds associatifs</b>				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
<b>Total I</b>	15 000	15 000			
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
Fonds dédiés sur autres ressources	427 101	240 821	186 280	77.35	
<b>Total III</b>	427 101	240 821	186 280	77.35	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 393	3 455	17 938	519.27
	Dettes fiscales et sociales	225	9 178	8 953	97.55
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes					
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	<b>Total IV</b>	21 618	12 632	8 986	71.13
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		463 718	268 453	195 265	72.74

**Bonifacio & Associés**  
SAS au capital de 8 000 €  
11 avenue Frédéric Mistral  
13008 Marseille  
Tél : 04 91 16 73 30 Fax : 04 91 22 09 06  
Siret : 450 146 147 00019 Code APE : 6920Z

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

21 618 12 632

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	14	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				42 273	42 273	100.00
Collectes						
Cotisations				1	1	100.00
Autres produits	250 000		257 002		7 002	2.72
<b>Total I</b>	250 000		299 276		49 276	16.47
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements				505	505	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes			56 977	9 036	47 941	530.54
Impôts, taxes et versements assimilés			897	182	715	393.78
Salaires et traitements			6 875	34 653	30 777	88.82
Charges sociales			112	14 076	12 964	92.10
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)		0		1	1	52.04
<b>Total II</b>		63 661		58 455	5 206	8.91
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>		186 339		240 821	54 482	22.62
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	14
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>				
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>				
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>				
	186 339	240 821	54 482	22,62
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		59	59	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
<b>Total VIII</b>		59	59	
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		59	59	
Impôts sur les bénéfices (IX)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	250 000	299 276	49 276	16,47
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	63 720	58 455	5 265	9,01
<b>Solde intermédiaire</b>	186 280	240 821	54 541	22,65
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	186 280	240 821	54 541	22,65
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>				

Bonifacio & Associés  
SAS au capital de 8 000 €  
11 avenue Frédéric Mistral  
13008 Marseille  
Tél : 04 91 16 73 30 Fax : 04 91 22 00 00  
Siret : 450 146 147 00019 Code APE

Institut Ben-Ari de Neuro-Archéologie

163 Avenue de Luminy

13009 MARSEILLE

**ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019**

*[Faint, illegible text, possibly a stamp or bleed-through]*

***IODA Expertise Comptable***

165, avenue du Marin Blanc

Immeuble Optimum Bâtiment C

13400 AUBAGNE

04 42 62 40 00

*[Handwritten mark]*



## ANNEXE

### SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
Informations générales complémentaires	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Dépréciation des créances	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

**Bonifacio & Associés**  
SAS au capital de 8 000 €  
11 avenue Frédéric Mistral  
13008 Marseille  
Tél : 04 91 16 73 30 Fax : 04 91 22 09 06  
Siret : 450 146 147 00019 Code APE : 6920Z

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 463 718.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 250 000.00 Euros et dégagant un excédent de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice, le fonds de dotation a poursuivi son développement.

Le fonds de dotation a reçu le don suivant :  
-250 000€ de la société Neurochlore sans contre-partie

Bonifacio & Associés

SAS au capital de 8 000 €

11 avenue Frédéric Mistral

13008 Marseille

Tél : 04 91 16 73 30 Fax : 04 91 22 09 06  
Site : 450 146 147 00019 Code APE : 6920Z

A noter qu'un litige prudhommal est en cours et qu'aucune provision n'a été passée dans les comptes.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Compte tenu du contexte très incertain lié au Covid 19, la société n'est pas en mesure à ce stade d'évaluer les impacts financiers sur l'exercice 2020 même si il est probable que des effets négatifs impacteront l'exercice 2020.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Informations générales complémentaires

Les fonds dédiés représentent l'ensemble des dépenses réalisées par le fond de dotation. Sur l'exercice 2019, ces dépenses s'élèvent à 186 280€  
Au total, depuis le premier exercice, ces dépenses cumulées sont de 427 101€

Aussi le total des dépenses réalisées pour le compte de la SCI en cours de constitution s'élève sur l'exercice à 142 057€ (constitués de voyages, déplacements et honoraires de faisabilité)

Ce montant sera refacturé et remboursé dès la création de la structure.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

**Bonifacio & Associés**  
SAS au capital de 8 000 €  
11 avenue Frédéric Mistral  
13008 Marseille  
Tél : 04 91 16 73 30 Fax : 04 91 22 09 06  
Siret : 450 146 147 00019 Code APE : 6920Z

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 400		2 400
<b>TOTAL</b>	2 400		2 400
<b>TOTAL GENERAL</b>	2 400		2 400

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		2 400	2 400	
<b>TOTAL</b>		2 400	2 400	
<b>TOTAL GENERAL</b>		2 400	2 400	

Le poste autre immobilisations incorporelles correspond au Logo du Fonds de dotation.

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3	800		803
<b>TOTAL</b>	3	800		803
<b>TOTAL GENERAL</b>	3	800		803

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	800				
<b>TOTAL</b>	800				
<b>TOTAL GENERAL</b>	800				

### Etat des provisions

Néant

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 491	1 491	
Débiteurs divers	144 593	143 102	
<b>TOTAL</b>	146 084	144 593	

**B. Tottacio & Associés**  
SAS au capital de 40 000 €  
11 avenue Frédéric Mistral  
13008 Marseille  
Tél : 04 91 16 73 30 Fax : 04 91 22 09 06  
Siret : 450 146 147 00019 Code APE : 69202

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	21 393	21 393		
Autres impôts taxes et assimilés	225	225		
<b>TOTAL</b>	<b>21 618</b>	<b>21 618</b>		

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 695
Dettes fiscales et sociales	225
<b>Total</b>	<b>5 920</b>

#### Dettes fournisseurs et comptes rattachés:

- Honoraires CAC 2019 2 400€
- Honoraires Expert-comptable 2 196€
- Frais de télécommunications 54€
- Frais de réception 1 045€

#### Dettes fiscales et sociales:

- Formation continue 225€

**Bonifacio & Associés**

SAS au capital de 8 000 €

11 avenue Frédéric Mistral  
13008 Marseille

Tél : 04 91 16 73 30 Fax : 04 91 22 09 06  
Siret : 450 146 147 00019 Code APE : 6920Z

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Charges et produits constatés d'avance**

**Bonifacio & Associés**  
SAS au capital de 8 000 €  
11 avenue Frédéric Mistral  
13008 Marseille  
Tél : 04 91 16 73 30 Fax : 04 91 22 09 06  
Siret : 450 146 147 00019 Code APE : 6920Z



## **Procès-verbal du Conseil d'Administration du mercredi 24 juin 2020**

### **Présents :**

**Dr Yehezkel BEN-ARI, Président et membre fondateur**

**Dr Constance HAMMOND, Secrétaire du bureau et membre fondateur**

**Dr Tamara BEN-ARI, personnalité qualifiée, en visio-conférence**

**Mme Agnès AUDIER, personnalité qualifiée, en visio-conférence**

**M. Thierry MOSBAH, Trésorier et personnalité qualifiée, en visio-conférence**

**Pr Sophie CHAUVET, en qualité de partenaire institutionnel représentant Aix-Marseille Université**

**Pr Alain CHEDOTAL, Président du Conseil Scientifique, invité permanent du CA, en visio-conférence**

### **Représentés :**

**Mme Yasmina BEN-ARI, membre fondateur**

**Mme Hélène MEDIGUE, personnalité qualifiée**

**Pr Fabrice CHRETIEN, personnalité qualifiée**

### **Excusé :**

**Pr Georges LEONETTI en qualité de partenaire institutionnel représentant la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales**

### **Invités :**

**M. Laurent VERVLOET, Commissaire aux Comptes**

**Mme Céline HUBERT, société de OPUS, consultante en charge de la Direction du projet**

**Mme Magali CONESA, gestion administrative et suivi financier pour IBEN**

**Mme Elise GAUTHIER, chargée de communication pour IBEN**

**Mme Anaïs LEMINEUR, chargée de mission pour IBEN**

**Le quorum est atteint et permet au Conseil d'Administration de se tenir et de délibérer valablement.**



## **Tour de table**

### Introduction du Président Ben-Ari

Le Président Ben-Ari remercie les membres du Conseil d'Administration de leur présence et rappelle les objectifs du fonds IBEN :

- Mener une politique active de financement de programmes de recherche sur la période de maternité et des 1000 premiers jours,
- Diffuser les connaissances et découvertes à travers des conférences, congrès et évènements grands publics,
- Contribuer à créer le premier Institut de recherche dédié à l'étude de la maternité et des 1000 premiers jours.

### **1ère résolution : Présentation des réalisations du Fonds IBEN et de son plan d'actions 2020 : politique scientifique, création de l'Institut IBEN, levée de fonds et communication**

#### *Diapositives 5 à 25*

Le Président Ben-Ari indique au Conseil Administration que conformément à ses statuts, le Fonds IBEN a rempli ses obligations :

- Le Conseil d'Administration du fonds IBEN s'est réuni deux fois en 2019, les 24 juin et 19 décembre 2019,
- La gestion financière a été effectuée suivant les règles des objets sans but lucratif (Expert-comptable : IODA Expertise Comptable et Bonifacio et Associés en tant que Commissaire aux Comptes),
- La finalisation du règlement intérieur, nouvelle proposition de rédaction du paragraphe « conflit d'intérêt » sur la demande du Conseil,
- Proposition d'une charte éthique,
- Rédaction du rapport d'activité 2019.

## Actions 2019 :

En 2019, le fonds IBEN a poursuivi son engagement suivant les trois axes de sa mission sociale.

### Objectif 1 : Mener une politique active de financement de programmes de recherche.

- Le Fonds IBEN ambitionne de lancer un appel à projets de recherche national en 2021,
- La hauteur de financement des projets visée a été fixée à 250 000 €,
- Pour cela, le Fonds IBEN a engagé un travail actif de levée de fonds (don et mécénat),
- Le Fonds IBEN a choisi d'être accompagné par la société Doyouphil spécialisée dans la levée de fonds en mécénat auprès de structures à but non lucratif,
- Le mécénat d'entreprise en 2019 s'est élevé à 250 000 €.

### Objectif 2 : Diffuser les connaissances et sensibiliser à ces pathologies à travers des conférences, congrès ou évènements grands publics.

Afin de poursuivre cet objectif de diffusion de l'action du Fonds IBEN et de sensibilisation au projet de création du futur Institut IBEN, Yehezkel Ben-Ari a rencontré des acteurs incontournables du territoire en 2019 : M. le Maire Jean-Claude Gaudin, Mme la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence Martine Vassal, le Cabinet du Président de la Région Sud, le Professeur Frédéric Collart, VP Santé-Recherche de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Professeur Eric Berton, alors VP et depuis Président d'Aix-Marseille Université, devenu président en 2020, M. le Maire Lionel Royer-Perreaut des 9 et 10èmes arrondissements de Marseille, M. François Bland, Directeur du Parc National des Calanques.

Ces rencontres et échanges ont permis de faire connaître IBEN et ses enjeux fondamentaux. La collaboration des collectivités territoriales est essentielle afin de permettre au Fonds IBEN de s'imposer comme un acteur dynamique de la recherche au plan métropolitain.

Le Conseil d'Administration demande si les élections municipales peuvent avoir une influence sur le projet de construction d'Institut. Le Président Ben-Ari précise que l'achat du terrain a été sécurisé par la signature d'une promesse de vente en février 2020, les élections municipales ainsi que l'épidémie de Covid-19 auront par contre probablement un impact sur le délai d'instruction du permis de construire et de nouvelles rencontres seront très certainement nécessaires.

Le Fonds IBEN a également poursuivi en 2019 ses actions de communication sur la toile en travaillant sur son futur site internet. Trois agences de web design ont été mises en concurrence et IBEN a sélectionné l'agence Silex. Le travail d'écriture de textes dans le sens de la future campagne de levée de fonds et le développement d'un outil de don en ligne a été poursuivi afin de pouvoir mettre en ligne le site internet très bientôt.

**Objectif 3 : Contribuer à créer le premier Institut de recherche dédié à l'étude de la maternité aux deux premières années de vie de l'enfant**

Ce volet a mobilisé toute l'énergie de l'équipe, un important travail de programmation a été effectué. Le bâtiment IBEN sera écoresponsable et respectueux de l'environnement.

Yehezkel Ben-Ari et Constance Hammond rappellent aux membres du Conseil les caractéristiques du futur Institut :

- 1903 m<sup>2</sup> de surfaces utiles : bureaux : 804m<sup>2</sup> de surface utile et laboratoires : 1099m<sup>2</sup> de laboratoires de surface utile
- Au cœur du campus scientifique de Luminy, en lisière du Parc National des Calanques,
- Dotés des plateaux techniques indispensables à la recherche sur la maternité et les 1000 premiers jours et sur le développement du cerveau,
- Proposant des surfaces et équipements loués à des sociétés de biotechnologies (possibilité d'accueillir au moins 3 entreprises supplémentaires).

Le Fonds IBEN a envisagé plusieurs possibilités de montages pour la création de l'Institut. La solution la plus adaptée consiste à créer une société immobilière (SCI) qui portera le futur Institut. Cette SCI invitera plusieurs partenaires : Neurochlore, un ou plusieurs investisseurs immobiliers et potentiellement le Fonds IBEN à un niveau très minoritaire. La répartition provisoire serait la suivante : 60% des parts seraient détenues par Neurochlore, 30% des parts détenues par un investisseur immobilier et 10% au plus par IBEN. Il est prévu que cette SCI soit créée à l'automne.

Agnès Audier souhaite comprendre davantage les coûts liés à la construction de l'Institut IBEN. Il est expliqué que le bâtiment aura un coût de 8 millions d'euros mais que, selon la valorisation réalisée par l'expert immobilier de la Banque BNP Paribas Real Estate, la valeur vénale en futur état d'achèvement est estimée à 5,7 millions d'euros. Cela s'explique par la grande spécificité du bâtiment. Il est aussi expliqué que les loyers perçus par la future SCI couvriront les charges de maintenance. Les tarifs seront différents selon les structures hébergées et le Fonds IBEN se verra proposer un loyer symbolique. Thierry Mosbah précise que le risque pécunier est réduit par la signature architecturale, qu'il s'agit du dernier bâtiment construit à cet endroit central pour les biotechnologies et qu'il est nécessaire que l'Institut se dote d'un outil pour la recherche. Il s'agira d'un outil de promotion des actions du Fonds IBEN par tous les acteurs locataires.

Une fois le permis de construire finalisé et l'estimation financière arrêtée, des échanges avec les banques auront lieu afin de définir le meilleur équilibre entre :

- apport et dette,
- contribution et nombre de parts de chacun,
- modalités de recours à la dette (durée, taux, garanties souhaitées).

S'il est retenu que le Fonds IBEN a un intérêt à participer à la société immobilière, l'ensemble des données chiffrées et responsabilités seront bien sûr présentées au CA pour approbation.

Sur le volet des études et de l'ingénierie indispensable, le Fonds IBEN a mis en œuvre les actions suivantes en 2019 :

- Co-construction des attendus du projet avec la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- Sécurisation d'un foncier au cœur du campus de Luminy à Marseille et signature d'une promesse de vente par Neurochlore avec une clause de substitution,
- Rédaction du programme technique détaillé, travail important réalisé avec l'aide des chercheurs,
- Sélection d'un architecte et d'une équipe de maîtrise d'œuvre : cabinet Rudy Ricciotti, plusieurs échanges ont eu lieu avec l'architecte sur le prix du projet, les chiffres arrêtés seront présentés lors du prochain Conseil d'Administration (chiffres trop incertains à l'heure actuelle),
- Modélisation financière et premiers échanges avec les banques,

Proposition d'un projet architectural et première esquisse.

Le dépôt de la demande de permis de construire sera normalement effectuée courant été 2020. Son dépôt est conditionné par la confirmation du budget attendu, la validation du projet par les pompiers suivant nos obligations ainsi que le calendrier de prise de fonction de la nouvelle équipe municipale.

Le Président Ben-Ari décrit l'architecture du futur Institut IBEN tout en montrant les premières esquisses réalisées par le cabinet d'architecte Rudy Ricciotti.

Céline Hubert propose d'envoyer l'ensemble des plans finalisés au Conseil dès que réceptionnés. Il est demandé s'il est possible de réintroduire des fenêtres dans la zone située à niveau. Constance Hammond répond, qu'en l'état, cela est impossible pour la façade sud-ouest car les pièces sont des laboratoires et non des bureaux, qui nécessitent de ne pas avoir de lumière. En revanche, Constance Hammond précise que cela serait possible pour la façade nord-ouest. Tamara Ben-Ari précise que, en cas de vente, on peut penser que cela pourrait servir à des entreprises autres que de biologie (par exemple, de robotique) et que dans ce cas précis l'absence de fenêtre serait un atout.

Thierry Mosbah demande s'il est possible de déplacer les cloisons à l'intérieur du bâtiment à l'étage des bureaux. Il lui est répondu que cela n'est pas prévu en ce sens.

Tamara Ben-Ari suggère dans la réalisation du bâtiment de pouvoir accéder au bâtiment depuis l'extérieur et ainsi voir le grand public accéder à ces installations et à l'architecture unique de ce bâtiment. Constance Hammond souhaiterait se renseigner auprès du cabinet d'architecte sur la faisabilité d'un tel accès. Alain Chedotal et Yehezkel Ben-Ari soulignent que cela paraît très compliqué de voir le grand public accéder à ces installations du fait de la présence de laboratoires et du risque en cas d'incendie. Ce point sera à étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Tamara Ben-Ari demande ce qu'il en est des objectifs environnementaux et notamment thermiques du bâtiment. Yehezkel BEN-ARI précise que le bâtiment répondra au référentiel BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens) et qu'il répondra même au-delà pour certains critères. Le bâtiment a une ambition en termes thermique et écologique. Il est précisé que le Parc National des Calanques interdit néanmoins les panneaux solaires pour le risque incendie et que la 5ème façade doit être traitée de manière particulière car on la voit depuis le col de la Gineste. Il est ajouté que les études concernant le respect de la nature et des écosystèmes présents ont été réalisées.

### Plan d'actions 2020 :

#### Objectif 1 : Mener une politique active de financement de programmes de recherche

Yehezkel BEN-ARI explique qu'à partir de cette année, le Fonds IBEN pourra véritablement s'engager dans sa politique active de financement de programmes de recherche. D'ici la fin de l'année 2020, IBEN devrait recruter un ingénieur de recherche, premier salarié de la future équipe de recherche du Fonds IBEN afin de piloter deux projets :

- **Projet « Maternité et troubles du spectre autistique »** en collaboration avec la région Nouvelle-Aquitaine – projet collaboratif en cours d'écriture,

**Objectif :** Inclure les données d'imagerie et les données cliniques et biologiques de 15 000 grossesses.

- **Projet « Carte 3D du cerveau »**

**Objectif :** décrire l'ensemble des structures du cerveau et identifier les territoires et mécanismes impliqués dans la survenue de l'autisme.

Par ailleurs, le Fonds IBEN a prévu en 2020 un budget de 40 000 € (budget 2020 voté lors du dernier Conseil d'Administration en décembre). Le Fonds IBEN demande à ses administrateurs son aval sur le souhait de recrutement d'un premier salarié. Le Conseil d'Administration donne son accord.

Afin de financer des programmes de recherche, le Fonds IBEN a obtenu à ce jour du mécénat d'entreprises :

- **100 000 €** d'engagement obtenu de la part de la société B&A Therapeutics,
- **37 000 €** sous la forme d'un mécénat de compétences dans trois domaines : support de gestion financière, administration et communication.

Dans le but de poursuivre ce financement de la recherche, le Fonds IBEN va lancer au quatrième trimestre 2020 une campagne de levée de fonds. Un travail appliqué est effectué afin de déterminer le discours, les cibles, des déclinaisons d'outils de communication et la création d'un groupe d'ambassadeurs. Cette campagne permettra de sensibiliser les grands mécènes et le grand public à la cause que défend le Fonds IBEN pour les cinq prochaines années.

**Au plan des grandes orientations scientifiques :**

**Le Fonds IBEN va réunir son Conseil Scientifique international, composé des meilleurs experts mondiaux sur les pathologies neurologiques débutant précocement, la maternité, l'influence des pesticides et de la pauvreté sur l'autisme, en octobre 2020 :**

**Pr Alain Chedotal, Institut de la Vision, membre de l'Académie des Sciences, Président du comité scientifique**

**Pr György Buzsáki, New York University, Membre de l'académie US des Sciences, New-York, USA**

**Pr Enrico Cherubini, Fondazione Rita Levi-Montalcini, Rome, Italie**

**Pr David Edwards, University College, Londres, GB**

**Pr Gordon Fishell, Harvard Medical School, Boston, USA**

**Pr Catherine Limperopoulos, Georges Washington School of Medicine, Washington, USA**

**Pr Heiko Luhmann, Johannes Gutenberg University, Mainz, Allemagne**

**Pr Charles Nelson, Harvard Graduate School of Education, Cambridge, USA**

**Pr Nicholas Spitzer, Kavli Institute of Brain & Mind, Membre de l'académie US des Sciences, La Jolla, USA**

**Dr Sophie Ugolini, Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy, France**

**Les objectifs de cette réunion du Conseil seront les suivants :**

- **Définir les lignes directrices du premier appel à projets de recherche du Fonds IBEN,**
- **Créer un comité d'écriture et un comité de relecture,**
- **Définir les modalités de l'évaluation des projets soumis.**

**Objectif 2 : Diffuser les connaissances et sensibiliser à ces pathologies à travers des conférences, congrès ou évènements grands publics**

**Le Fonds IBEN va profiter de la tenue du congrès Society for Neurosciences prévu à Washington (Etats-Unis) pour organiser un meeting satellite. Celui-ci aura lieu en webinaire en octobre 2020.**

**A partir du mois de Février 2021 le Fonds IBEN va mettre en place un cycle de conférences sur les thèmes suivants :**

- **1000 jours clés du 2ème trimestre de grossesse au 2ème anniversaire de l'enfant,**
- **Développement du cerveau et concept de Neuroarchéologie,**

- Maternité et accouchement : importance de leur bon déroulement dans le développement du cerveau.

Sophie Chauvet précise qu'il faudrait éviter les dates de la SFN française. Yehezkel Ben-Ari précise qu'il pourrait envisager de réaliser cette conférence dans le cadre de conférences satellites EMBO.

En 2020, le Fonds IBEN a prévu de structurer sa stratégie de communication auprès du grand public, de donateurs et d'entreprises donatrices via les actions suivantes :

- Refonte du logo en début d'année 2020,
- Mise en ligne du nouveau site internet d'IBEN à l'été : [www.ibenfund.com](http://www.ibenfund.com),
- Validation de la possibilité de faire appel à la générosité du public par la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Thierry Mosbah précise que ce point est très important et que l'apport peut s'avérer supérieur aux grands mécènes à ce stade.
- Agnès Audier ajoute qu'il serait intéressant de mobiliser 1 ou 2 donateurs sur des événements particuliers (même scientifiques) ainsi que les familles qui font déjà bouger les politiques publiques et la recherche,
- Lancement de la campagne de levée de fonds et de la possibilité de dons en ligne. Il est également précisé qu'une liste d'ambassadeurs sera réalisée et que cette liste peut être enrichie à tout moment par les membres du CA. Les ambassadeurs permettront d'étendre le réseau IBEN et de porter l'image du Fonds.
- Mise en ligne du rapport d'activité 2019 et reprise sur les réseaux sociaux.

Le rapport d'activité 2019 rédigé est présenté aux membres du Conseil d'Administration. Céline Hubert appelle le Conseil à commenter ce rapport d'activité pour l'enrichir avant mise en ligne et à envoyer ces commentaires à Anaïs Lemineur.

En marge de ces actions, Constance Hammond précise qu'elle souhaiterait voir le Fonds IBEN permettre des actions de formation des parents ou des familles se retrouvant seules face à la maladie comme cela est souvent le cas.

Agnès Audier fait la liaison avec Mme Catherine Turgis de l'Université des patients et propose d'organiser une rencontre.

**Objectif 3 :** Contribuer à créer le premier Institut de recherche dédié à l'étude de la maternité aux deux premières années de vie de l'enfant

En 2020, il va s'agir d'intensifier les efforts et le travail effectué en 2019 afin de mener à bien le projet de création d'Institut IBEN. Les étapes à venir sont les suivantes :

- Présentation du projet au CUSTeL – Juin 2020. La future SCI sera intégrée aux membres du CUSTeL.

La société Neurochlore sera dans un premier temps le donneur d'ordre et le financeur. Elle sera ensuite substituée par la SCI. Il est précisé que Neurochlore est bien sûr regardant sur les montants.

- Dépôt du permis de construire – Juillet 2020, après aval du CUSTeL et finalisation de l'estimation financière.

- Création de la société immobilière – Septembre 2020, rédaction du cahier des charges pour mise en concurrence des entreprises – Septembre 2020, échanges avec les banques et les investisseurs immobiliers : Perelis, Batibat, Pierval Santé.

Agnès Audier demande pourquoi il n'est pas ciblé de grands investisseurs. Céline Hubert lui précise que le projet est de taille moyenne et qu'il ne représente pas un grand nombre de m<sup>2</sup> pour des grands investisseurs.

Agnès Audier précise que le Gouvernement a annoncé 200 M€ d'investissement pour la relocalisation en France et qu'il serait intéressant de se servir de cette dynamique pour le projet.

- Remboursement de l'ensemble des charges portées par le Fonds IBEN par la SCI soit 142 057€ – Novembre 2020,

- Obtention du permis de construire – Novembre 2020, cette date estimée n'est possible qu'en absence de recours. En cas de recours cette date sera repoussée à après les purges du permis de construire,

- Levée des dernières conditions suspensives d'achat du foncier – Décembre 2020,

- Démarrage des travaux – Février 2021 pour une ouverture à l'été 2022.

## **2ème résolution : Présentation des comptes 2019 et du rapport du commissaire aux comptes, échanges et vote pour approbation des comptes 2019**

*Diapositives 26 à 28*

Magali CONESA, responsable de la gestion et du suivi financier pour IBEN présente le second exercice comptable du fonds de dotation IBEN pour 2019.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 63 661 € :

- Frais généraux : 56 977 € dont 28 084 € d'honoraires/conseils,
- Frais de personnel : 4 987 €,
- Impôts/taxes : 897 €,
- Dotations aux amortissements : 800 €,

Les dépenses exceptionnelles s'élèvent à 59€ (charges exceptionnelles sur opération de gestion).

Les produits d'exploitation s'élèvent à 250 000 € (mécénat d'entreprise).

Le résultat de l'exercice est de 0€ (affectation de 186 280€ de ressources en fonds dédiés).



**Concernant le bilan au 31/12/2019 :**

**Actif du bilan :**

**Immobilisations :**

- Logo amorti sur 3 ans (valeur brute de 2 400€).

**Créances à recevoir : 144 593€**

- Facturation à établir : refacturation à la SCI qui sera créée,
- Doublement à règlement lié à la retraite : dossier en cours.

**Trésorerie : 317 528€**

**Charges constatées d'avance : 0€**

**Passif du bilan :**

**Dotations initiales : 15 000€**

**Fonds dédiés : 427 101 €**

**Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 21 393€**

- Dettes fournisseurs non réglées au 31/12/2019 : 15 698 €
- Fournisseurs, factures non parvenues : 5 695€ de frais généraux

**Dettes fiscales et sociales : 225€**

- Impôts et taxes (formation professionnelle continue).

Après la lecture de l'état des comptes du Fonds IBEN, le Commissaire aux Comptes intervient pour signaler qu'il n'a pas été pris en compte l'issue du litige prud'homal dans les provisions au bilan, lequel IBEN est concerné.

Thierry Mosbah, trésorier du Fonds IBEN, explique que cela n'est pas un sujet pour l'année 2020 car l'issue des prud'hommes ne devrait pas être connue avant la fin d'année. Néanmoins, le Commissaire aux Comptes explique qu'il faudrait quand même le prévoir pour anticiper au maximum une issue défavorable.

Le Commissaire aux Comptes explique enfin qu'il n'y a pas assez de dépenses liées à la mission sociale du Fonds IBEN. Yehezkel Ben-Ari explique qu'il y a deux raisons à cela : l'impact de la Covid-19 qui a entraîné le décalage des actions prévues mais aussi le fait que jusqu'ici le Fonds IBEN a préféré attendre que des fonds soient collectés à une hauteur significative car la recherche de petites sommes ne constitue pas un soutien suffisant. Le Commissaire aux Comptes comprend bien et suggère d'annoncer une date de mise en œuvre proche.

Yehezkel Ben-Ari estime cette date de mise en œuvre à la fin de l'année 2020.

Le Commissaire aux comptes a fait remarquer qu'il y avait une somme conséquente de frais affecté à la SCI non encore créée. Il lui a été répondu que ces dépenses n'étaient pas portées par IBEN et qu'il n'y avait pas d'inquiétude sur la création de la SCI avant la fin d'année.

Le Commissaire aux Comptes n'émet pas d'autre remarque sur le bilan financier 2019.

Le Conseil d'Administration vote l'approbation des comptes 2019 à l'unanimité.

**3ème résolution : Vote par le CA du versement des sommes reçues au titre de dons et du mécénat à la dotation complémentaire, conformément à la préconisation du Cabinet TAJ, et vote de la possibilité d'utiliser ensuite ces fonds selon le budget prévisionnel voté par le Conseil d'Administration.**

*Diapositive 29*

Magali Conesa présente la conclusion d'une note du cabinet TAJ reçue le 16/04/2020 :

"Les dons et libéralités reçus en dehors de l'appel à la générosité publique ne constituent pas des ressources mais participent à accroître la dotation et doivent donc être inscrits en comptabilité, non en produits, mais dans un sous-compte du compte dotation « dotation complémentaire ».

Le CA est donc invité à s'exprimer sur le fait d'apporter le don reçu à la dotation complémentaire.

Echange et vote :

- Pour le versement des 250 000 € reçus en 2019 au titre de don à la dotation complémentaire,
- Pour la possibilité d'utiliser ces fonds selon le budget prévisionnel 2020 voté ce jour.

Cette résolution est l'occasion d'aborder le processus d'appel à la générosité publique qui paraît très onéreux à mettre en place (logiciel ou sous-traitance couteuse). Il est rappelé qu'il est possible de faire appel à une Fondation « amie ».

Il est souligné l'importance de l'encadrement et du conseil par le cabinet TAJ qui est à poursuivre comme, par exemple, pour le montage financier. Céline Hubert confirme qu'effectivement la collaboration avec Me Vandalle va être poursuivie.

Le Conseil d'Administration vote ces deux propositions à l'unanimité.

## **4ème résolution : Présentation des comptes au 31 mai 2020**

### *Diapositive 30*

Magali CONESA présente les comptes au 31 mai 2020.

Les chiffres clés des dépenses au 31/05 :

- Mission sociale : 3 720 €,
- Fonctionnement : 16 937 €.

N.B : Impact de la crise sanitaire de la Covid-19 sur certains projets consacrés à la mission sociale.

Les perspectives à fin 2020 sont les suivantes :

- Rééquilibrage des dépenses « mission sociale » contre « fonctionnement » pour les troisième et quatrième trimestres 2020 via notamment :
  - La relance de projets associés à la mission sociale,
  - La diminution des dépenses de fonctionnement,
  - Le lancement d'un programme de recherche.
- Investissements en levée de fonds / communication pour attirer de nouveaux donateurs :
  - Don de 100 000 € prévu pour le second semestre 2020,
  - Objectif d'un second don conséquent en quatrième trimestre 2020 pour équilibrer le budget.
- Refacturation de 142 057 € à la SCI qui sera créée en troisième trimestre 2020,
- Hypothèse conservatrice prévue en cas d'absence de don en 2020 pour réduire le budget.

## **5ème résolution : Présentation de la charte éthique, à annexer au règlement intérieur**

*Diapositive 31 et 32*

Céline Hubert présente la charte éthique à annexer au règlement intérieur du Fonds IBEN. Cette charte éthique détaille les valeurs, intérêts généraux, intégrité et transparence qui vont vivre le Fonds IBEN. Elle rappelle que le Conseil d'Administration est souverain pour décider d'accepter ou non un don. Le don de B&A Therapeutics fera l'objet d'un accord du CA en amont.

Le paragraphe retravaillé relatif au lien d'intérêt du règlement intérieur est présenté. Le Conseil d'Administration est invité à s'exprimer sur son libellé. Céline Hubert précise que d'éventuelles remarques sur le document peuvent être envoyées à Anaïs Lemineur.

Le Conseil d'Administration vote l'approbation du règlement intérieur à l'unanimité.

## **6ème résolution : Questions diverses**

*Diapositive 33*

Tamara Ben-Ari suggère deux points où elle souhaiterait que le fonds IBEN se dirige :


- Choix d'une banque « éthique » (notamment sur des aspects sociaux et environnementaux) pour réaliser le financement du futur Institut,
- Trouver des solutions afin de réduire l'empreinte carbone du Fonds IBEN dans le cadre de la diminution de 40% à l'horizon 2030.

L'équipe IBEN confirme que ces deux aspects seront sans faute pris en compte dans le montage financier et les actions futurs du fonds.


Le Conseil d'Administration n'a plus de question.

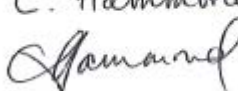
La prochaine réunion du Conseil d'Administration se tiendra en décembre 2020.

Une proposition de date sera adressée à chacun des membres très prochainement.

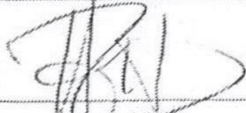
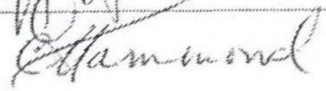
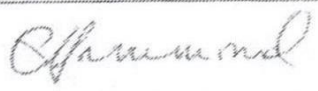
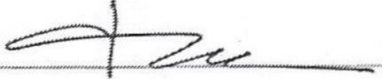






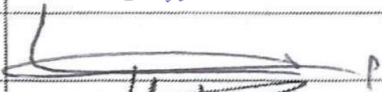
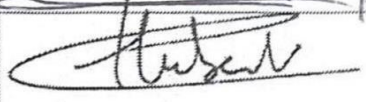
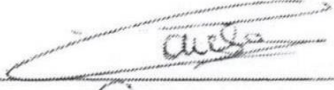
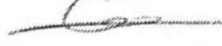

Pom le Tresorier  
th. MosBMA  


\*\*\*

le president  
M. Ben Ari  


Secrétaire du Bureau  
C. Hammond  


FEUILLE DE PRESENCE – CONSEIL D'ADMINISTRATION du 24 juin 2020

Membres	Fonctions	Présent ou représenté par	Signature
Yehezkel BEN-ARI	Président et membre fondateur	Présent	
Constance HAMMOND	Secrétaire du bureau et membre fondateur	Présente	
Yasmina BEN-ARI	Membre fondateur	Représentée par Constance HAMMOND	
Thierry MOSBAH	Trésorier et personnalité qualifiée	Présent	
Agnès AUDIER	Personnalité qualifiée	Présente	
Pr Fabrice CHRETIEN	Personnalité qualifiée	Représenté par Thierry MOSBAH	
Tamara BEN-ARI	Personnalité qualifiée	Présente	
Hélène MEDIGUE	Personnalité qualifiée	Représentée par Yehezkel BEN-ARI	
Sophie CHAUVET	Partenaire institutionnel représentant Aix-Marseille Université	Présente	
Pr Georges LEONETTI	Partenaire institutionnel représentant la Faculté de Médecine	absent	
<b>Invités</b>			
Alain CHEDOTAL	Président du Conseil Scientifique	Présent	
Laurent VERVLOET	Commissaire aux comptes	Présent	
Céline HUBERT	Directrice du projet, société BeOpus	Présente	
Magali CONESA	Responsable de la gestion et du suivi financier pour IBEN	Présente	
Elise GAUTHIER	Chargée de communication pour IBEN	Présente	
Anaïs LEMINEUR	Chargée de mission pour IBEN	Présente	



**BEN ARI INSTITUTE  
OF NEUROARCHEOLOGY**

Institut Ben-Ari de Neuroarchéologie IBEN  
Bâtiment Beret Delaage – Case 922  
Zone Luminy Biotech Entreprises  
163 Avenue de Luminy  
13 288 Marseille Cedex 09

Marseille, le 30/07/2020

**Objet : composition du CA**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après la liste des membres du Conseil d'Administration d'IBEN :

- Dr Yehezkel Ben-Ari, Président et membre fondateur
- Dr Constance Hammond, Secrétaire du bureau et membre fondateur
- Mme Yasmina Ben-Ari, membre fondateur
- M. Thierry Mosbah, Trésorier et personnalité qualifiée
- Mme Agnès Audier, personnalité qualifiée
- Pr Fabrice Chrétien, personnalité qualifiée
- Dr Tamara Ben-Ari, personnalité qualifiée
- Mme Hélène Médigue, personnalité qualifiée
- Pr Eric Berton en qualité de partenaire institutionnel représentant Aix-Marseille Université
- Pr Georges Leonetti en qualité de partenaire institutionnel représentant la Faculté de Médecine

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Yehezkel BEN-ARI**

**Président**



# Rapport d'activités 2019



**BEN ARI INSTITUTE  
OF NEUROARCHEOLOGY**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Ben'.

# SOMMAIRE

**EDITO DU  
PRESIDENT**

---

Page 2

**PRESENTATION  
DU FONDS IBEN**

---

Page 3

**LA GOUVERNANCE**

---

Page 5

**NOS ACTIONS EN  
2019**

---

Page 7

**NOS OBJECTIFS  
2020**

---

Page 11

**NOS  
PARTENAIRES**

---

Page 13

**NOUS SOUTENIR**

---

Page 14

**RAPPORT  
FINANCIER 2019**

---

Page 15



# EDITO

L'année 2019 a été une année charnière pour le fonds IBEN qui a pu confirmer son organisation et déployer toutes les actions nécessaires à la promotion de la compréhension des mécanismes à l'origine des maladies neurologiques et psychologiques de l'enfant et de l'adulte. Ses efforts se concentrent sur la période des 1000 jours qui s'écoulent du deuxième trimestre de la grossesse jusqu'aux deux premières années de l'enfant.

L'enjeu est de taille et notre engagement l'est aussi. Le Conseil d'Administration d'IBEN a pour cela défini trois axes de travail pour les années à venir :

- Mener une politique active de financement de programmes de recherche sur les 1000 premiers jours via des appels à projets de recherche. Pour ce faire, le fonds IBEN a défini les lignes scientifiques à suivre et a prévu de réunir son Conseil Scientifique pour la première fois en fin d'année 2020.
- Diffuser les connaissances et découvertes à travers des conférences, congrès, événements grands publics et être l'interlocuteur d'accueil des associations de malades et disséminer les connaissances sur ces maladies. La stratégie de levée de fonds a été structurée durant l'année 2019 afin d'être prêts à agir durant cette année 2020.
- Contribuer à créer le premier institut de recherche dédié à l'étude des 1000 premiers jours, de la grossesse aux deux premières années de vie de l'enfant. Cet institut, qui sera situé sur le campus de Luminy à Marseille, sera un centre d'excellence dans l'étude du développement du cerveau.

L'année 2020 sera une année importante de concrétisation. Je tiens à chaleureusement remercier les membres du Conseil d'Administration du fonds IBEN sans qui rien n'aurait été possible, ainsi que nos partenaires et soutiens qui contribuent chaque jour aux avancées que nous avons le plaisir de vous présenter dans ce rapport d'activité.



**Dr Yehzekel Ben-Ari**  
*Président du Fonds IBEN*

# PRESENTATION DU FONDS IBEN

Créé en 2017 sous la forme d'un fonds de dotation, l'institut IBEN encourage toute activité de recherche et développement durant les 1000 premiers jours de la vie, période déterminante pour le développement de l'enfant et la santé de l'adulte qu'il deviendra.

Il promeut l'étude des mécanismes survenus dans un certain nombre de maladies neurologiques et psychiatriques de l'enfant et de l'adulte débutant les 1000 premiers jours, de la conception aux 2 ans de l'enfant environ. Et ce, y compris dans le cas de maladies dont les symptômes n'apparaîtront que des années plus tard.

Les enjeux du fonds de dotation IBEN sont de financer et mener des recherches visant à comprendre les mécanismes précoces des maladies neurologiques et psychiatriques tant au plan expérimental, que clinique ou épidémiologique dans des pathologies tel que les troubles autistiques, le syndrome de Rett, le syndrome de l'X fragile et la maladie de Parkinson.



**Les 1000 premiers jours :  
Une période déterminante pour le  
développement et la santé de l'enfant**



**A ce jour, très peu d'initiatives dans le domaine de la recherche fondamentale sont menées sur cette période de vie. Or, une meilleure connaissance de la période de grossesse et de l'accouchement notamment, permettrait de comprendre les mécanismes pathologiques qui débutent à ce moment clef, d'améliorer les diagnostics à la naissance et de mettre en place une prise en charge précoce et plus adaptées.**

**IBEN a pour objectif de sensibiliser, transmettre, accélérer les recherches et favoriser une prise en charge précoce et plus adaptée des enfants et des mères auprès du grand public et des institutions nationales afin de prendre en charge les patients souffrant de ces pathologies.**

# LA GOUVERNANCE

Le Fonds de dotation IBEN est né le 24 novembre 2017 de la volonté de **3 membres fondateurs** :



**Yehezkel  
BEN-ARI**

Biologiste et neurophysiologiste spécialiste des processus de maturation cérébrale, qui a fait remarquablement progresser les connaissances sur les maladies neurologiques et psychiatriques.

Il s'appuie sur le concept de Neuroarchéologie, fruit de 40 ans de recherches, directeur émérite de l'INSERM.

Yehezkel BEN-ARI a remporté de nombreux prix dans le domaine scientifique, notamment le Grand Prix de l'INSERM ou le Docteur Honoris Causa de l'Université de Liège en 2009.



**Constance  
HAMMOND**

Directrice émérite de l'INSERM. Elle est également fondatrice et présidente de l'Association Tous Chercheurs.

Tous Chercheurs est une association qui a pour but de diffuser auprès d'un public scolaire (collèges, lycées) des connaissances concernant la recherche et le métier de chercheur.



**Yasmina  
BEN-ARI**

Formée en sciences politiques et spécialisée sur le monde arabe contemporain.

Réalisatrice, photographe, doctorante en Sciences de l'Arts depuis 2018 (Aix-Marseille Université).

Le fonds IBEN a invité 5 personnalités qualifiées et 2 représentants des partenaires institutionnels que sont Aix-Marseille Université et la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales d'Aix-Marseille.

## LES PERSONNALITES QUALIFIEES

**Thierry MOSBAH**  
Expert consultant en Ressources Humaines



**Fabrice CHRETIEN**  
Directeur d'unité à l'Institut Pasteur



**Hélène MEDIGUE**  
Réalisatrice, productrice et actrice de théâtre et de cinéma



**Agnès AUDIER**  
Senior advisor auprès du Boston Consulting Group



**Tamara BEN-ARI**  
Chercheuse à l'INRA Paris

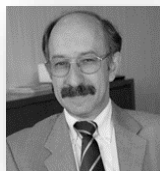


## LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

**Éric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université



**Georges LEONETTI**  
Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales d'Aix-Marseille



Deux réunions du conseil d'administration ont permis en 2019 de structurer le fonds de dotation afin de lui permettre de répondre à ses obligations et de définir ses axes prioritaires de travail. Le bureau du fonds de dotation assure un lien permanent au Conseil d'Administration et s'assure de la bonne mise en œuvre des actions du fonds. Ces membres se sont réunis 4 fois en 2019.

Les membres du bureau interviennent en qualité de :

- Dr Yehezkel BEN-ARI en tant que Président.
- Dr Constance HAMMOND en tant que Secrétaire.
- M. Thierry MOSBAH en tant que Trésorier.

## LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

**Président du Conseil Scientifique :**

**Pr. Alain CHEDOTAL**

Institut de la Vision, Paris.  
Membre de l'Académie Française des Sciences



**Les membres du Conseil :**

**Pr. Enrico CHERUBINI**

Fondation Rita Levi-Montalcini, Rome, Italie



**Pr. Nicholas SPITZER**

UCSD, membre de l'Académie des Sciences des Etats-Unis



**Pr. Gyorgy BUZSAKI**

New-York Université, membre de l'Académie des Sciences des Etats-Unis



**Pr. Catherine LIMEROPOULOS**

Washington DC, Etats-Unis



**Dr. Sophie UGOLINI**

Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy



**Pr. Heiko LUHMANN**

Johannes Gutenberg University, Mainz, Allemagne



**Pr. Charles NELSON**

Harvard Université, Etats-Unis



**Pr. Gordon FISHELL**

Harvard Université, Etats-Unis



**Pr. David EDWARDS**

UCL Londres, Angleterre



# NOS ACTIONS EN 2019

1

## Définition d'une politique scientifique

**Définir les thèmes  
soutenus**

Les projets scientifiques soutenus par IBEN visent à étudier trois types de recherche : recherche clinique, recherche expérimentale et recherche épidémiologique. Les thèmes soutenus seront discutés lors de la réunion du premier Conseil Scientifique qui aura lieu en fin d'année 2020.

**Financer la  
recherche**

Le fonds IBEN travaille une collecte de fonds dans le but de financer un budget recherche de 250 000 €. Il a pour cela choisi de s'entourer de professionnels de la levée de fonds.

**Préparer une  
campagne de levée  
de fonds**

Le fonds IBEN fort de premiers mécénats d'entreprise a décidé de préparer un cycle de campagne de sensibilisation sur le thème de la grossesse et de la petite enfance et de préparer tous les outils nécessaires (discours, supports de communication, médias) pour engager une campagne active de levées de fonds en 2020.

# 2

## Création de l'institut IBEN

En 2019, le fonds IBEN s'est investi dans la création du premier institut mondial dédié à l'étude de la grossesse. Cet institut sera implanté sur le campus de Luminy à Marseille en lisière du parc national des Calanques. Le fonds IBEN ambitionne d'être multidisciplinaire et équipé à travers la disposition de plateaux de recherche et de la réunion de multiples savoir-faire en biologie, biomathématique et bio-informatique.

L'année 2019 a été consacrée à la mise en œuvre des actions suivantes :

- Sécurisation d'un foncier au cœur du campus de Luminy à Marseille,
- Co-construction des attendus du projet avec la métropole Aix-Marseille-Provence,
- Rédaction du programme indispensable aux activités de recherche future,
- Sélection d'un architecte et d'une équipe de maîtrise d'œuvre,
- Modélisation financière et premiers échanges avec les banques,
- Proposition d'un projet architectural et première esquisse.

Le calendrier du projet prévoit une ouverture de cet institut en 2022 afin de proposer un institut équipé et financé.



**BEN ARI INSTITUTE  
OF NEUROARCHEOLOGY**

**Accélérateur de découvertes**

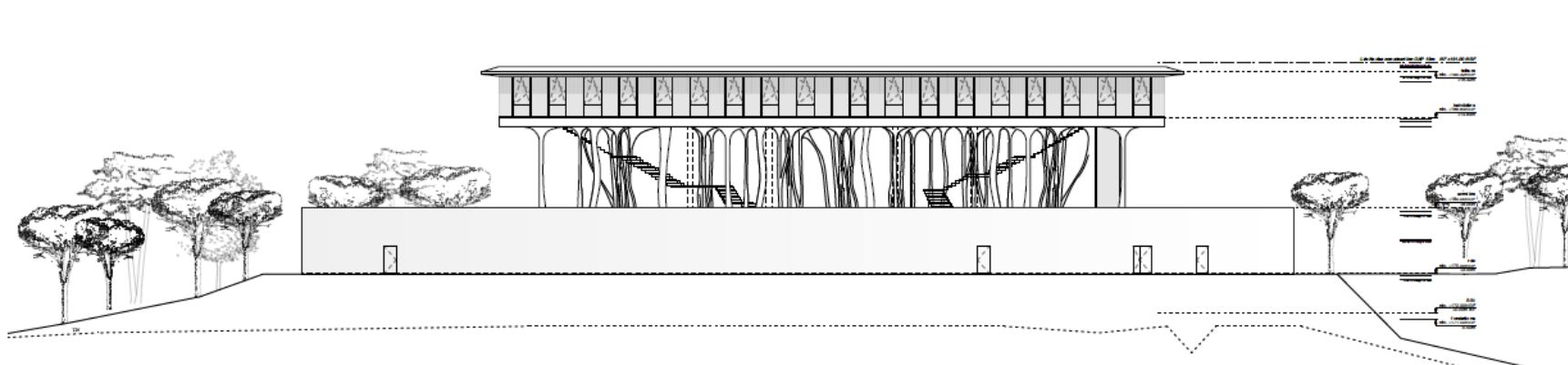
2000 m<sup>2</sup> de :

Laboratoires de recherche

Plateformes technologiques

Espaces collaboratifs

Espaces dédiés à des entreprises



# 3

## Sensibiliser et promouvoir le fonds de dotation IBEN

Définition d'une stratégie de communication

Structuration d'une démarche de levée de fonds



**Le fonds IBEN a développé les outils suivants :**

- Préparation d'un site web
- Proposition d'un nouveau logo
- Sélection société Doyouphil pour engager une structuration démarche levée de fonds
- Choix d'une politique de campagnes successives pour sensibiliser et appeler à des dons
- Sollicitation de l'autorisation d'appel à la générosité du public



# 4

## Une gestion dynamique du fonds IBEN

Organisation de deux réunions du Conseil d'Administration

Organisation de 4 réunions avec les membres du bureau



Rédaction du rapport annuel d'activité

Rencontre avec un certain nombre d'acteurs du territoire pour la mise en avant de l'action du fonds IBEN : représentants des collectivités territoriales et entreprises-mécènes potentielles.

# NOS OBJECTIFS 2020

Le fonds de dotation IBEN s'est fixé 4 principaux objectifs pour l'année 2020 :

## Financement de la recherche

- Financer deux premiers programmes de recherche dans le domaine des maladies neurologiques et psychiatriques auprès des meilleures équipes mondiales.

## Création de l'institut IBEN

- Dépôt d'une demande de permis de construire
- Sécurisation d'un financement
- Sélection des entreprises de l'équipe de maîtrise d'œuvre

## Sensibilisation aux maladies neurodéveloppementales

- Lancement site internet
- Création module de don en ligne
- Rédaction de mises au point pour information au grand public.

## Lancement d'une première campagne de levée de fonds

- Préparation des éléments de campagne
- Des cibles
- Des événements indispensables

# IBEN en 2020...

## 1<sup>er</sup> trimestre 2020 :

- Rédaction d'une charte éthique
- Réunion du Conseil d'Administration
- Projet architectural
- Préparation dossier de permis de construire
- Modèle financier

## 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 :

- Dépôt du dossier de demande de permis de construire
- Lancement site web IBEN
- Echanges avec financeurs
- Finalisation campagne de levée de fonds
- Consultation des entreprises de la future équipe de maîtrise d'œuvre

## 2021:

- Premier appel à projets
- Financer la recherche
- Promouvoir dans le futur institut IBEN des sommes permettant de financer des plateaux de recherche de haut niveau

## 2020:

- Rencontre d'acteurs influents en région Provence Alpes Côte d'Azur et sur le territoire national
- Sensibiliser les pouvoirs publics et les grands donateurs
- Le fonds IBEN à la recherche de mécènes et partenaires pour que 2021 puisse financer la recherche

## 2<sup>er</sup> trimestre 2020 :

- Bilan comptable
- Clôture des comptes
- Rédaction du site web
- Rédaction du rapport d'activité
- Réunion du Conseil d'Administration

## 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 :

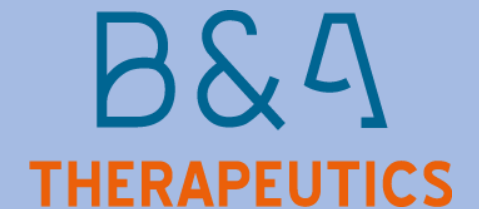
- Première réunion du Conseil Scientifique
- Réunion du Conseil d'Administration
- Lancement campagne de levée de fonds



...2021

# NOS PARTENAIRES

Un grand merci à nos partenaires. Le fonds IBEN est particulièrement reconnaissant de leur appui.



# NOUS SOUTENIR

Le fonds IBEN a besoin du soutien de donateurs et des entreprises. Un petit geste pour de grands résultats.

Faire un don au fonds IBEN vous permet de bénéficier d'une réduction fiscale.

## Si vous êtes un particulier et êtes imposable :

Vous pouvez bénéficier d'une **réduction d'impôt de 66% du montant de votre don** dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. Vous recevrez un reçu fiscal du Fonds IBEN qui vous ouvrira droit à réduction fiscale.

Un don de  
**100€**

vous  
coûte  
**34€**

**66%** de réduction fiscale

## Si vous êtes un particulier assujetti à l'impôt sur la fortune immobilière

Si vous êtes assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), **75% du montant de votre don** au Fonds IBEN est déductible de votre impôt IFI.

Cette réduction d'impôt sur la fortune immobilière est plafonnée à hauteur de 50 000€, ce qui correspond à un don de 66 667€ maximum.

## Si vous êtes une entreprise :

Faire un don au Fonds IBEN vous permet de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur les sociétés si votre entreprise y est assujettie. Le Code Général des Impôts (article 238 Bis) a fixé **la déduction fiscale à 60% du montant du don**, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires annuel de votre entreprise (hors taxes) dans la limite de 10 000 € par an. En cas de dépassement du plafond annuel, il est possible de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants.

Les fonds levés par IBEN contribueront à accélérer les recherches dont les fruits permettront d'améliorer la prise en charge des patients atteints de pathologies neurologiques et psychiatriques.

# RAPPORT FINANCIER

## 2019

### Le mot du trésorier

Nous achevons cette deuxième année d'activité du fonds de dotation IBEN. La structuration de son action et la création de son identité propre ont continué d'occuper une grande partie de notre énergie et de notre investissement.

Nous avons identifié plusieurs projets qui s'inscrivent dans la perspective du nouveau modèle de recherche novateur dont nous voulons assurer la promotion, notamment pour ce qui a trait à la compréhension des mécanismes de survenue des maladies neurologiques de l'enfant.

Par ailleurs et c'est également une préoccupation majeure, la poursuite de ces efforts de structuration sont également le préalable à des souhaits de collecte auprès de grands donateurs ou de mécènes dont il nous faut trouver la capacité de mobilisation, ce qui a justifié d'y consacrer une part significative de nos ressources actuelles.

Nous estimons que 2020 devraient permettre d'amorcer une levée de fonds qui permettra de lancer un premier appel à projets de recherche et de doter le futur institut de recherche IBEN des équipements indispensables.

Les comptes qui vous sont présentés retracent l'activité du fonds IBEN dans les premières étapes de sa structuration. Conformément à la réglementation en vigueur pour les fonds de dotation, ces comptes ont été contrôlés par un Commissaire aux comptes.

Les fonds qui sont confiés au fonds de dotation IBEN sont gérés en toute transparence et dans un souci d'efficacité au profit de toutes des malades concernés par l'autisme et plus généralement par les maladies neurologiques et psychiatriques. Nous avons besoin du soutien de tous pour relever les défis ambitieux que nous nous sommes fixés et permettre au fonds IBEN de rester aussi énergique que performante.

**M. Thierry Mosbah**

# Rapport financier sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs, Membres du Conseil d'Administration,

L'exercice 2019 est le second exercice comptable du fonds de dotation IBEN dont la déclaration d'existence a été faite le 24 novembre 2017 pour un enregistrement final après rectification sollicitée par la préfecture, suivi d'un récépissé en date du 22 janvier 2018 et une publication au Journal officiel en date du 3 février 2018.

Vous prenez donc connaissance des seconds comptes annuels du fonds de dotation IBEN arrêtés au 31 décembre 2019 conformément à nos statuts et règlement intérieur, du compte d'emploi des ressources des associations établi conformément au règlement N° 99-01 du Comité de la règlementation comptable. Les comptes ont été établis selon les principes comptables en vigueur.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, les documents suivants :

- Le compte de résultat
- Le bilan.

## Le compte de gestion de l'exercice

### I. Comptes de charges courantes

Le total des dépenses d'exploitation s'élève à 63 661 € qui se décompose comme suit :

- Les frais généraux : 56 977 € qui incluent notamment 28 084 € d'honoraires de conseil ;
- Les frais de personnel : 4 987 € ;
- Les impôts et taxes : 897 € ;
- Les dotations aux amortissements : 800 €.

Le total des dépenses exceptionnelles s'élève à 59€. Ce sont des charges exceptionnelles sur opérations de gestion.

### II. Comptes de produits courants

Le total des produits d'exploitation s'élève à 250 000 €.

### III. Résultat de l'exercice

Compte tenu de l'affectation de 186 280 € de ressources en fonds dédiés, le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 est nul.

# Le bilan au 31 décembre 2019

Le bilan est une photographie instantanée des avoirs et des dettes du Fonds de Dotation à une date donnée.

## ACTIF DU BILAN

Détail des biens (immobilisations) appartenant au Fonds de Dotation :

Libellés	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette
Logo	2 400 €	803 €	1 597 €
Total au 31/12/2019	2 400 €	803 €	1 597 €

Cet actif est amorti sur une durée de 3 ans.

Les créances à recevoir : 144 593€

Elles correspondent à une facture à établir (honoraires et salaires refacturés).

Un double règlement lié à la retraite.

La trésorerie : 317 528€

Les charges constatées d'avance : 0 €

## PASSIF DU BILAN

Les fonds associatifs comprennent :

La dotation initiale : 15 000 €

Les fonds dédiés : 427 101 €

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés :

- Dettes fournisseurs non réglées au 31 Décembre 2019 : 15 698 € ;
- Fournisseurs, factures non parvenues : 5 695 € de frais généraux ;

Les dettes fiscales et sociales :

- Les impôts et taxes (Formation Professionnelle Continue) : 225 €

### Informations complémentaires

Nous vous informons :

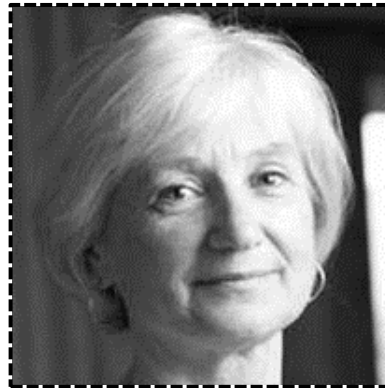
- Que les comptes ont été établis selon les formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur ;
- Qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

### CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.



# UN GRAND MERCI !



**L'équipe du fonds IBEN vous remercie !**